



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 18 g) de l'ordre du jour

Développement durable : l'éducation au service du développement durable

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Ivaylo Gatev (Bulgarie)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 18 de l'ordre du jour (voir [A/78/461](#), par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa g) à sa 22^e séance, le 20 novembre 2023. Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant¹.

II. Examen des projets de résolution [A/C.2/78/L.41](#) et [A/C.2/78/L.46](#)

2. À la 21^e séance, le 9 novembre 2023, la représentante de Cuba a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([A/C.2/78/L.41](#)).

3. À sa 22^e séance, le 20 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([A/C.2/78/L.46](#)), déposé par sa vice-présidente, Nichamon May Hsieh (Thaïlande), à l'issue de consultations sur le projet de résolution [A/C.2/78/L.41](#).

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.2/78/L.46](#) (voir par. 7 ci-après).

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en 11 parties, sous les cotes [A/78/461](#), [A/78/461/Add.1](#), [A/78/461/Add.2](#), [A/78/461/Add.3](#), [A/78/461/Add.4](#), [A/78/461/Add.5](#), [A/78/461/Add.6](#), [A/78/461/Add.7](#), [A/78/461/Add.8](#), [A/78/461/Add.9](#) et [A/78/461/Add.10](#).

¹ Voir [A/C.2/78/SR.22](#).



5. À la même séance également, après l'adoption du projet de résolution, la représentante des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.
6. Le projet de résolution [A/C.2/78/L.46](#) ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution [A/C.2/78/L.41](#) ont retiré ce dernier.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [76/209](#) du 17 décembre 2021 et ses résolutions antérieures sur l'éducation au service du développement durable,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution [75/233](#) du 21 décembre 2020 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment les orientations générales et les principes qui y sont énoncés, ainsi que les dispositions de sa résolution [72/279](#) du 31 mai 2018 et de la résolution [2020/23](#) du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2020, et se félicitant des efforts que déploie le Secrétaire général pour mieux positionner les activités opérationnelles de développement des Nations Unies en vue d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030,

Réaffirmant en outre l'engagement pris dans le Programme 2030 d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,

Notant avec préoccupation que, malgré les progrès considérables réalisés ces dernières années en matière d'accès à l'éducation et de scolarisation, 250 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 17 ans n'étaient toujours pas scolarisés en 2022, que plus de la moitié des enfants et des adolescents n'ont pas le niveau minimal attendu en lecture et en mathématiques, que les pénuries d'enseignants persistent, le manque d'enseignants qualifiés dans le monde étant estimé à 44 millions de plus, que, seule la moitié des pays étant dotés de normes relatives à la formation des enseignants dans le domaine des technologies de l'information et des communications et seules 40 % des écoles primaires et respectivement 50 % et 65 % des écoles du premier et second cycles de l'enseignement secondaire étant connectées à Internet au niveau mondial, l'amélioration des conditions d'apprentissage, des compétences des enseignants et de la qualité de l'éducation est trop lente au regard des progrès technologiques et numériques rapides qui élargissent le champ des possibles et posent de nouveaux défis, et qu'il faut recentrer les efforts pour améliorer la diffusion du savoir tout au long de la vie, en particulier parmi les femmes, les filles et les personnes en situation de vulnérabilité,

Réaffirmant l'engagement pris dans le Programme 2030 de faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation au service du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable,

Notant la tenue du Sommet sur la transformation de l'éducation, convoqué par le Secrétaire général à New York du 16 au 19 septembre 2022, ainsi que de son présommet, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris du 28 au 30 juin 2022, qui contribuent à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Consciente qu'il importe d'offrir une éducation de qualité à toutes les filles et tous les garçons pour réaliser le développement durable et, pour ce faire, d'atteindre les enfants vivant dans l'extrême pauvreté et en milieu rural, les enfants handicapés, les enfants migrants et réfugiés et les enfants se trouvant dans des situations de conflit ou d'après conflit, ainsi que les personnes autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité, et de fournir un cadre d'apprentissage effectif, sûr, exempt de violence et ouvert à tous, et estimant qu'il faut multiplier les investissements et renforcer la coopération internationale pour donner à tous les enfants une éducation préscolaire, primaire et secondaire gratuite, équitable et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles, notamment en généralisant et en renforçant des initiatives comme le Partenariat mondial pour l'éducation, qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que les six partenariats lancés lors du Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022, et en veillant à aménager les établissements d'enseignement pour accueillir les enfants, les personnes handicapées et les personnes de l'un et l'autre sexes et à accroître le pourcentage d'enseignants qualifiés dans les pays en développement, y compris grâce à la coopération internationale, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire,

Constatant que, malgré les progrès accomplis en matière d'accès à l'éducation, les filles demeurent généralement plus nombreuses que les garçons à être tenues à l'écart du système éducatif en raison d'obstacles liés au genre,

Consciente qu'il importe de faire en sorte que tous les enfants, tous les jeunes et tous les adultes sachent lire, écrire et compter d'ici à 2030,

Consciente également qu'il importe d'adopter des stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation comme éléments à part entière de toute stratégie nationale de développement durable, le but étant d'aider à renforcer la mutualisation des connaissances et la collaboration, et qu'il importe d'investir plus

dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et de l'utilisation des outils numériques et de renforcer l'enseignement technique et supérieur, la formation professionnelle, l'enseignement à distance et l'apprentissage en veillant à assurer aux femmes et aux filles l'égalité d'accès et en les encourageant à y participer,

Consciente en outre que l'éducation joue un rôle important en vue de parvenir au développement durable, notamment dans le contexte du Programme 2030, et de faire fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme Action 21¹, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)², la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable organisée conjointement par le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et tenue à Aichi-Nagoya (Japon) en 2014, le Forum mondial sur l'éducation 2015 organisé à Incheon (République de Corée), le Cadre d'action Éducation 2030 adopté par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa trente-huitième session, le 4 novembre 2015, le cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030), approuvé par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa quarantième session, et la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Gouvernement allemand et tenue en ligne depuis Berlin du 17 au 19 mai 2021,

Rappelant le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable³, la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable, adoptée lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable⁴, et la Déclaration d'Incheon issue du Forum mondial sur l'éducation 2015⁵,

Notant avec une vive préoccupation que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a de graves répercussions sur la santé, la sécurité et le bien-être, qu'elle entraîne de grands bouleversements pour les sociétés et les économies, qu'elle a des conséquences désastreuses pour la vie et les moyens d'existence des populations et que ce sont les pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés, réaffirmant son ambition, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en adoptant des stratégies de relèvement durables et inclusives qui permettent d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réduire le risque de nouveaux chocs, crises et pandémies et de renforcer la résilience, notamment en améliorant les systèmes de santé et en mettant en place une couverture sanitaire universelle, et considérant que l'accès équitable, rapide et universel à des vaccins et

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

³ Voir [A/69/76](#), annexe.

⁴ [A/70/228](#), annexe.

⁵ Déclaration d'Incheon « Éducation 2030 : Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » [voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation 2015, Incheon (République de Corée), 19-22 mai 2015* (Paris, 2016)].

des traitements contre la COVID-19 et à des tests de diagnostic sûrs, de qualité, efficaces et d'un coût abordable est un élément essentiel d'une riposte mondiale fondée sur l'unité, la solidarité, le renouvellement de la coopération multilatérale et l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté,

Notant avec une vive préoccupation également le phénomène mondial sans précédent des fermetures d'écoles causées par la pandémie de COVID-19, qui a touché plus de 1,5 milliard d'enfants et de jeunes partout dans le monde et entraîné d'importants retards dans l'apprentissage et une hausse des taux d'abandon scolaire, ce qui a des effets préjudiciables disproportionnés sur les enseignants et les élèves en situation de vulnérabilité, en particulier les filles et les femmes, et qui a exacerbé les inégalités qui existaient déjà entre les systèmes éducatifs et dans ceux-ci, alors que l'éducation est un moyen primordial de réaliser l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, consciente des répercussions que la pandémie a eues sur la santé mentale et le bien-être des élèves et des enseignants, soulignant qu'il importe d'investir dans des plateformes d'apprentissage accessibles et l'apprentissage hybride par le numérique, notamment en améliorant l'accès universel et sur un pied d'égalité à Internet à un coût abordable et dans de bonnes conditions de sécurité, en renforçant l'appui des parents ou des représentants légaux, en mettant en place des programmes de perfectionnement spécialement conçus pour les enseignants et en mettant au point des plateformes et des moyens d'apprentissage en ligne, réaffirmant qu'il importe de rouvrir en toute sécurité les écoles dès que possible et d'aider tous les enfants à retourner à l'école, et prenant note avec satisfaction de l'action menée par la Coalition mondiale pour l'éducation, que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a lancée pour aider les pays à atténuer l'incidence des fermetures d'écoles, à remédier aux retards dans l'apprentissage et à adapter les systèmes éducatifs, ainsi que de celle menée par la Coalition pour l'alimentation scolaire, initiative conjointe lancée par des gouvernements, des organismes de développement, le milieu universitaire et le secteur privé pour combler les déficits nutritionnels résultant de la fermeture des écoles dans le monde entier,

Consciente des importants enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne la santé, la culture, l'éducation, la science, la technologie et l'innovation ainsi que la transformation numérique au service du développement durable,

Consciente qu'il importe de mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire saine, nutritive et suffisante, qui constituent un moyen efficace et peu coûteux de favoriser l'inclusion, le développement et le retour à l'école des enfants et des jeunes, et prenant note de la tenue à Paris les 18 et 19 octobre 2023 du premier sommet mondial de la Coalition pour l'alimentation scolaire,

Réaffirmant sa résolution [73/25](#) du 3 décembre 2018, par laquelle elle a proclamé le 24 janvier Journée internationale de l'éducation,

Considérant qu'il importe de promouvoir une approche intégrée de l'éducation au service du développement durable et d'encourager à approfondir l'interdisciplinarité entre les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable, y compris entre les différents domaines du savoir,

Sachant le rôle que joue l'éducation au service du développement durable s'agissant de sensibiliser tout un chacun à la nécessité, notamment, d'éliminer la pauvreté, d'adopter des modes de consommation et de production viables, de lutter contre les changements climatiques, de préserver la biodiversité et les écosystèmes, de bâtir des communautés capables de résister aux catastrophes et de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence,

Réitérant l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, de tous les peuples et de toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

Vivement préoccupée par le déficit de financement, estimé à 97 milliards de dollars des États-Unis par an et touchant principalement les pays d'Afrique, qui empêche les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur d'atteindre d'ici à 2030 les cibles qu'ils se sont eux-mêmes fixées en lien avec l'objectif de développement durable n° 4, sachant que ces mêmes cibles ne sont pas à la hauteur des ambitions universelles affichées à l'échelle mondiale pour cet objectif, préoccupée également par l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'état des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur, lequel empire encore sous le poids de pressions budgétaires croissantes, et prenant note de l'action menée notamment par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Comité directeur de haut niveau Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030 et l'initiative pour le financement multilatéral de l'éducation en vue d'accroître le financement de l'éducation, notamment au moyen d'un dialogue stratégique sur le renforcement du système de financement multilatéral de l'éducation visant à assurer une meilleure cohérence, une plus grande efficacité et une meilleure application du principe de responsabilité,

Vivement préoccupée également par le risque de sous-financement de l'éducation et par les répercussions que les situations d'urgence humanitaire, en désorganisant les services éducatifs, ont sur les initiatives visant à assurer à tous une éducation équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et consciente qu'il faut soutenir l'éducation préscolaire et promouvoir l'enseignement postsecondaire ainsi que l'apprentissage et la formation professionnelle dans les situations de conflit et de crise, où l'enseignement supérieur est un puissant facteur de changement en ce qu'il protège et met à l'abri un groupe important de jeunes, hommes et femmes, en préservant leurs espoirs pour l'avenir, favorise l'intégration et la non-discrimination, et sert de catalyseur pour le relèvement et la reconstruction des pays sortant d'un conflit,

Attendant avec intérêt la tenue à Tokyo en décembre 2023 de la première réunion mondiale du Réseau mondial de l'EDD pour 2030 et prenant note des réunions régionales organisées précédemment par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Addis-Abeba, Bali (Indonésie), Beyrouth, Paris et Santiago,

1. *Prend acte* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'éducation au service du développement durable⁶, qui donne une vue d'ensemble de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁷ ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable, issue de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, tenue en ligne du 17 au 19 mai 2021 depuis Berlin et organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Gouvernement allemand⁸ ;

⁶ A/78/219.

⁷ Résolution 70/1.

⁸ A/76/228, annexe.

3. *Réaffirme* que l'éducation au service du développement durable est un pilier de la réalisation du développement durable, comme il ressort de la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable et de la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable, qu'elle fait partie intégrante de l'objectif de développement durable relatif à l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel de tous les autres objectifs de développement durable, et se réjouit que la communauté internationale y voie de plus en plus une composante de toute éducation de qualité et de la formation permanente ;

4. *Demande* à la communauté internationale d'assurer l'accès de tous à une éducation équitable et de qualité à tous les niveaux – préscolaire, primaire, secondaire et supérieur, y compris l'enseignement à distance et la formation technique et professionnelle – de manière à ce que tous, sans distinction de sexe, d'âge, de race ni d'appartenance ethnique, y compris les personnes handicapées, les migrants, les personnes autochtones, les enfants et les jeunes, notamment ceux qui sont en situation de vulnérabilité, puissent accéder à l'apprentissage tout au long de leur vie et acquérir ainsi les connaissances et les compétences nécessaires pour participer pleinement à la vie de la société et contribuer au développement durable ;

5. *Réaffirme* l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté et se dit résolue à prendre des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables, en donnant la priorité aux plus défavorisés ;

6. *Demande* aux parties concernées de s'employer à mieux collaborer pour renforcer la mise en œuvre du cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030) aux niveaux mondial, régional et national et promouvoir des solutions éducatives aux problèmes touchant aux trois piliers du développement durable ;

7. *Encourage* les gouvernements et les autres parties concernées à s'employer à édifier des systèmes éducatifs résilients et de qualité ouverts à tous : a) en soutenant davantage les enseignants et le personnel éducatif, notamment en organisant à leur intention des activités de perfectionnement des compétences numériques et pédagogiques ; b) en investissant dans le perfectionnement des compétences, y compris l'apprentissage et le bien-être socioémotionnels, le soutien psychosocial et la santé mentale, en vue d'un relèvement inclusif, du développement durable, de l'emploi décent et d'une meilleure insertion professionnelle, et du plein emploi productif ; c) en éliminant la pauvreté, en luttant contre les inégalités et en réduisant la fracture numérique grâce à des ressources éducatives ouvertes et à un apprentissage équitable, inclusif, d'un coût abordable et assisté par la technologie, sachant qu'il faut pour cela s'appuyer sur une réflexion critique et des principes de durabilité assortis d'une évaluation appropriée des risques et des avantages et veiller à ce que l'accès, le développement et l'utilisation des technologies soient adaptés, sûrs, équitables et inclusifs ; d) en renforçant la préparation aux situations d'urgence et la capacité de réaction des systèmes éducatifs ; e) en promouvant une éducation plus inclusive en garantissant l'égalité des genres et la non-discrimination dans l'accès aux connaissances et aux compétences ;

8. *Encourage également* les gouvernements et les autres parties concernées à multiplier les initiatives d'éducation au service du développement durable en mettant en œuvre le cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030) et la feuille de route connexe ;

9. *Encourage* les gouvernements à redoubler d'efforts en vue d'intégrer et d'institutionnaliser systématiquement l'éducation au service du développement

durable dans le secteur de l'éducation et les autres secteurs concernés, selon qu'il conviendra, en particulier en y allouant des moyens financiers, en faisant une place à l'éducation au service du développement durable dans les politiques en la matière, en donnant aux décideurs, responsables du secteur et éducateurs les moyens de leur vocation et en renforçant la recherche et l'innovation, le suivi et l'évaluation dans le domaine de l'éducation au service du développement durable de manière à promouvoir la généralisation des bonnes pratiques ;

10. *Réaffirme* l'engagement qui a été pris de continuer à investir davantage dans une éducation de qualité inclusive et équitable et dans des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous, notamment l'enseignement préprimaire, les programmes ou initiatives d'alphabétisation des jeunes et des adultes, l'éducation numérique, l'éducation culturelle, l'éducation au développement durable, les technologies numériques au service de l'éducation, le renforcement des compétences, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle abordables, l'éducation dans les situations d'urgence et le perfectionnement professionnel continu du corps enseignant, est consciente que l'éducation et la protection de la petite enfance peuvent apporter énormément aux enfants, et réaffirme l'engagement qui a été pris de lever les obstacles à l'éducation des filles, de lutter contre les disparités fondées sur le genre ou sur le handicap, et de favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre et au moyen de l'éducation, ainsi que des environnements d'apprentissage sûrs, sains et stimulants qui soient propices au plein épanouissement des apprenants et à leur bien-être physique, mental et émotionnel ;

11. *Invite* tous les pays, organes intergouvernementaux, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales compétentes et toutes les autres parties intéressées à renforcer la coopération internationale pour aider les pays en développement à mettre pleinement l'éducation au service du développement durable ;

12. *Souligne* qu'il importe de continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation du public, de former du personnel scientifique et technique et du personnel de gestion, de faciliter l'accès à l'information et de promouvoir la participation du public au règlement des problèmes posés par les changements climatiques ;

13. *Décide* de continuer de prendre en considération, le cas échéant, la contribution de l'éducation au service du développement durable à l'occasion du suivi et de l'examen du Programme 2030 ;

14. *Prend note* de la mobilisation des États Membres tout au long du Sommet sur la transformation de l'éducation, notamment dans le cadre de consultations nationales, et invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les parties prenantes, y compris le Comité directeur de haut niveau Objectif de développement durable n° 4 – Éducation 2030, à aider les États Membres qui en font la demande à mettre en œuvre au niveau national les engagements qu'ils ont pris au Sommet ainsi que d'autres stratégies nationales visant à transformer l'éducation, et à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 à l'échelle nationale ;

15. *Réaffirme* qu'il incombe à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, de mener et de coordonner l'action menée au titre de l'agenda Éducation 2030, notamment par l'intermédiaire du Comité directeur de haut niveau Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030 et encourage le Comité directeur de haut niveau à prendre toutes les mesures nécessaires pour tirer le meilleur

parti de la coopération et de la coordination afin que de véritables progrès soient faits sur la voie de réalisation de l'objectif 4 ;

16. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en sa qualité d'organisme chef de file pour l'éducation au service du développement durable, de continuer à coordonner la mise en œuvre du cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030) et de la feuille de route connexe, en coopération avec les gouvernements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées, et d'insister sur la nécessité de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à l'éducation au service du développement durable, et demande aux organismes des Nations Unies de redoubler d'efforts pour adopter une démarche soucieuse de l'égalité des genres dans l'application du cadre ;

17. *Invite* les organisations du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à continuer d'aider les États qui en font la demande à se donner les moyens de promouvoir l'éducation au service du développement durable, notamment grâce à la mise en commun des connaissances, l'établissement de normes communes, l'autonomisation et la mobilisation des jeunes, l'échange de pratiques de référence, la collecte de données, la recherche et la réalisation d'études ;

18. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les autres organismes des Nations Unies concernés, à continuer d'évaluer, en consultation avec les États Membres, les progrès accomplis en faveur de l'éducation au service du développement durable ;

19. *Engage* tous les pays, organes intergouvernementaux compétents, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales compétentes et autres parties intéressées à prendre dûment en considération la contribution de l'éducation à la réalisation du développement durable en arrêtant des politiques de développement nationales, régionales et internationales et des instruments de coopération internationale ;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa quatre-vingtième session, un rapport sur l'application concrète de la présente résolution, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingtième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « L'éducation au service du développement durable ».
